

Profession EDUCATION



**RESTAURATION
SCOLAIRE :
Un enjeu pour l'École**

**SGEN
CFDT**

Février 1997

Mensuel

15 F

65

En 1997
nous n'augmentons pas
nos tarifs d'assurance auto.

En plus, nous remboursons
à tous nos sociétaires
3% du montant de leur cotisation
auto 1996.*



“ Payer moins cher mon assurance auto... Je suis fidèle et j'apprécie ! ”

Ces mesures ne sortent pas de notre chapeau. Elles sont le fruit d'une gestion rigoureuse alliée au bon comportement des conducteurs. Car à la GMF, chaque fois que nous améliorons nos performances, nous trouvons normal que nos sociétaires en bénéficient. En 1997, leur assurance auto leur coûtera moins cher qu'en 1996. Pour connaître l'adresse de nos points de vente, téléphonez au 03 83 28 52 36 ou consultez le 36 15 GMF (1,01 F la minute).



On a de bonnes raisons d'y être.

LE MOIS

STAGES DIPLOMANTS

NON À UN SOUS SMIC JEUNE

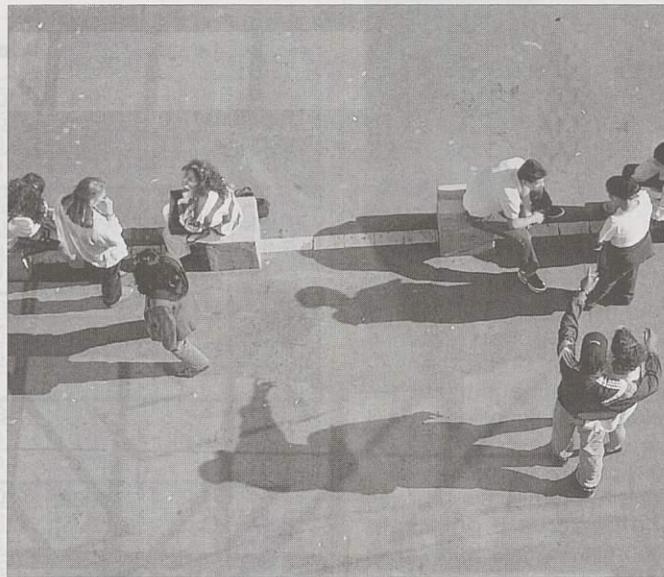
Idée du CNPF, reprise par Jacques Chirac, les stages diplômants ont provoqué un flot de critiques et de contestations. Pour le Sgen-CFDT, ces stages, CIP au rabais, ne régleraient ni le problème de l'insertion professionnelle des jeunes, ni celui de leur formation.

Les jeunes diplômés manquent d'expérience professionnelle. C'est sur ce constat que le président de la République a repris à son compte l'idée du CNPF des "stages diplômants". Dès son annonce, le Sgen-CFDT s'est clairement situé contre ce projet.

La version initiale de la proposition du CNPF prévoyait des stages de 9 mois à destination notamment des jeunes diplômés qui, à la fin de leur cursus, se verrait proposer, pour 1 500 F mensuels environ, une première expérience professionnelle "validée".

Pour le Sgen-CFDT, ces stages ne régleront pas la question aiguë du chômage des jeunes. Ils ne créeront pas d'emploi mais risquent d'encourager les entreprises à recourir à cette main d'œuvre qualifiée, et exploitée - un goût de sous-CIP - plutôt que d'offrir des emplois stables à l'embauche. Quelles conséquences aussi pour les contrats de qualification ? La question de l'insertion professionnelle se pose de manière prioritaire pour les jeunes sortis du système éducatif sans qualification reconnue.

En matière de formation, le Sgen-CFDT demande que



Chambre noire

Le Sgen-CFDT attend du sommet social du 10 février de vraies propositions pour l'emploi des jeunes.

s'engage une négociation sur la mise en place de stages qualifiants réels, intégrés dans le cursus de formation. La durée de 9 mois ne peut le permettre, surtout au moment où l'on s'engage dans la voie de la semestrialisation de l'année universitaire. D'ores et déjà, l'application des textes existants en matière de formation professionnelle du CAP à l'ingénieur, mais aussi concernant les diplômes uni-

versitaires, nécessiterait un nombre conséquent de stages supplémentaires. Leur organisation devrait d'ailleurs faire l'objet d'une charte fixant des garanties sur leur qualité et le statut du stagiaire.

LE CNPF RECLE

Le projet des « stages diplômants » a provoqué critiques et contestations multiples. François Bayrou, cherchant à déminer le terrain, a mis en place une mission de concertation et le CNPF a reculé sur des aspects majeurs.

Le sommet social sur l'emploi des jeunes, le 10 février, devrait voir se clarifier la position du gouvernement. Le Sgen-CFDT attend de ce sommet de vraies propositions pour l'emploi des jeunes.

SOMMAIRE

3 ÉDITORIAL

ACTUALITÉ LE MOIS

- 3 Stage diplômants
- 4/5 Élections professionnelles des enseignants
- 6 Les non titulaires
- 7 Le foulard à Albertville

8 INITIATIVES

- Syndiquer dans les IUFM

9/14 DOSSIER

La restauration scolaire

15 NOTES DE LECTURE/PA

MÉTIER

16 Éducation à l'orientation

Brèves catégorielles

18 L'INVITÉ

Bernard Defrance

Couverture : Chambre noire

ÉDITO

CONFÉDÉRÉS

L'Éducation Nationale est un secteur atypique. Depuis cinquante ans, le syndicalisme autonome y est majoritaire. Les récentes élections professionnelles ont été marquées par sa progression au détriment du syndicalisme confédéré. Ce dernier reste pourtant la voie de l'avenir, même si la période actuelle favorise le repli sur soi, sur la catégorie, sur la discipline enseignée... À un moment où le Sgen-CFDT devient quasiment la seule organisation porteuse du syndicalisme général et confédéré, il est bon de mettre en avant plusieurs éléments forts. La cotisation payée par chaque adhérent sert aussi à développer l'activité interprofessionnelle. C'est bien le premier acte solidaire. Dans les organisations autonomes, les cotisations sont uniquement consacrées au "professionnel". Pour le syndicalisme confédéré, tel que le conçoit la CFDT, le lien entre un projet de transformation de la société et la capacité à changer le quotidien est déterminant. Le syndicalisme confédéré va de pair avec les solidarités concrètes et avec la définition de priorités, dans une optique de réduction des inégalités. Il s'oppose à une simple addition de revendications par secteur professionnel. Notre projet de transformation de l'école, qui reste à enrichir, vise la même démarche à travers des revendications sur les Zep, l'évolution des métiers de l'éducation, les contenus, les rythmes... L'interdépendance entre l'école et la société est de plus en plus grande. Le syndicalisme confédéré est mieux placé pour répondre à une telle situation : l'éducation est plus que jamais l'affaire de tous. Le syndicalisme confédéré est à la base de notre engagement. Raison de plus pour que le Sgen-CFDT soit partout une organisation active et inventive dans l'interprofessionnel.

Jean-Michel Boullier

LE MOIS

12 DÉCEMBRE 1996 - ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 12 DÉCEMBRE

Les élections professionnelles du 12 décembre dernier concernaient plus de 750 000 enseignants. 70 % de ces électeurs ont voté et le verdict est tombé : la FSU a indéniablement remporté un succès. Avec 234 000 voix et une progression de 7,7 points, elle renforce sa place de première organisation syndicale des enseignants (47 %). Elle précède nettement la Fen (99 000 voix, soit 19,7 % et une baisse de 3,2 points) et le Sgen-CFDT (58 000 voix, 11,7 % et baisse de 1,6 points). La FSU devient même la première organisation, en voix, dans la Fonction publique de l'État.

COUP DUR POUR LE PREMIER DEGRÉ

Pour le Sgen-CFDT, après les bons résultats obtenus dans la recherche, l'enseignement supérieur et l'enseignement agricole public, il est clair que ces résultats sont une déception.

Dans le premier degré, avec une perte de 3 points, le coup est rude, car si le Sgen-CFDT conserve son siège national, il n'en perd pas moins 29 élus dans les départements ! Désormais, il n'est présent que dans 44 CAPD.

Pour la Fen, ces élections sont un échec cuisant. Elle perd en particulier la première place dans le premier degré.

Il s'agit bien là d'un événement majeur. Et comme dans le second degré, elle reste quasiment absente de tous les grands corps (agrégés, certifiés), son avenir est sombre. La Fen a une responsabilité historique dans les résultats de ces élections. En voulant faire cavalier seul, elle a refusé la plupart des actions unitaires.

FO, avec 6 %, revient presque à la case départ après les embellies de la fin des années 80. Ces résultats ont confirmé la chute de cette organisation dans toutes les élections. Le radicalisme primaire de sa centrale et la quasi hystérie de ses militants dans la défense du statu quo dans l'Éducation nationale n'ont pas fait recette. La tentative de Sud, avec 1,6 %, se solde par un échec. La majeure partie de ses voix proviennent de l'électorat traditionnel du Sgen-CFDT. Sans son appari-

tion, le Sgen-CFDT se serait, probablement, globalement maintenu.

MERCI
Le Sgen-CFDT remercie toutes les équipes de militants pour l'important travail effectué dans le cadre de la préparation de ces élections.

Le type de syndicalisme de la FSU a un caractère protestataire mais ce serait une erreur de n'y voir que cet aspect. Sa participation active, par exemple, à un certain nombre de luttes sociales trouve certainement un large écho dans le milieu enseignant.

Désormais,

la FSU, contrairement à ses dires, ne sera-t-elle pas tentée de jouer le rôle hégémonique tenu si longtemps par la Fen ?

Pour la Fen, ces élections sont un échec cuisant. Elle perd en particulier la première place dans le premier degré. Il s'agit bien là d'un événement majeur. Et comme dans le second degré, elle reste quasiment absente de tous les grands corps (agrégés, certifiés), son avenir est sombre. La Fen a une responsabilité historique dans les résultats de ces élections. En voulant faire cavalier seul, elle a refusé la plupart des actions unitaires.

FO, avec 6 %, revient presque à la case départ après les embellies de la fin des années 80. Ces résultats ont confirmé la chute de cette organisation dans toutes les élections. Le radicalisme primaire de sa centrale et la quasi hystérie de ses militants dans la défense du statu quo dans l'Éducation nationale n'ont pas fait recette. La tentative de Sud, avec 1,6 %, se solde par un échec. La majeure partie de ses voix proviennent de l'électorat traditionnel du Sgen-CFDT. Sans son appari-

tion, le Sgen-CFDT se serait, probablement, globalement maintenu.

MERCIA
Le Sgen-CFDT remercie toutes les équipes de militants pour l'important travail effectué dans le cadre de la préparation de ces élections.

POUR UNE ALTERNATIVE SGEN-CFDT

Le Sgen-CFDT en perte de terrain, le premier et le second

Les élections professionnelles du 12 au syndicalisme général et confédéré. Chiffres et analyses.

	Inscrits	Votants	Exprimés	Sgen CFDT	FSU	Fen	Fnec FO	FAEN	CSEN	Ferc CGT	CNGA	Scenrac CFTC	Sud	Autres	
Résultats globaux															
Voix	751 102	523 821	498 374	58 133	234 421	98	138	31 502	15 039	17 876	14 876	2 533	3 787	7 964	14 230
%		69,7 %	66,4 %	11,7 %	47,0 %	19,	7 %	6,3 %	3,0 %	3,6 %	3,0 %	0,5 %	0,8 %	1,6 %	2,9 %
96/93		-0,8		-0,4	3,7	-1	-3	-1,9	-1,0	-0,2	0,2	-0,3	0,0	0,9	0,3
Sièges	74 (-4)			8 (=)	51 (=)	8 (=)	-2	1 (-2)	4 (=)	2 (=)					
Instituteurs Prof. des écoles															
Voix	336 054	237 690	225 228	23 862	88 640	72	385	15 192	2 145		3 375	0	2 348	5 386	11 895
%		70,7 %	67,0 %	10,6 %	39,4 %	32,	1 %	6,7 %	1,0 %		1,5 %	0,0 %	1,0 %	2,4 %	5,3 %
96/93		-1,0		-3,0	11,8	-4	-8	-3,1	-0,4		0,0	-0,7	0,0	1,3	-1,1
Sièges	10			1 (=)	5 (+2)	4 (=)	-1	0 (-1)							
Certifiés															
Voix	203 837	136 335	130 372	17 719	75 949	59	281	8 894	4 004	12 058	1 324	1 647	813	1 983	
%		66,9 %	64,0 %	13,6 %	58,3 %	4,6	6 %	6,8 %	3,1 %	9,2 %	1,0 %	1,3 %	0,6 %	1,5 %	
96/93		-0,2		-0,4	1,3	0	-9	-2,0	0,6	-1,1	0,5	-0,6	-0,1	1,5	
Sièges	17			2 (=)	12 (=)	0	1 (=)	2 (=)							
PEGC (Capa)															
Voix	45 993	35 446	33 690	3 347	9 469	11	200	1 314	7 924	308	129	24	36		64
%		77,1 %	73,3 %	9,9 %	28,1 %	33,	2 %	3,9 %	23,5 %	0,9 %	0,4 %	0,1 %	0,1 %		0,2 %
96/93		0,4		-1,1	5,4	-0	-2	-2,2	-1,1	-0,2	0,1	-0,1	0,0		0,2
Sièges	9			-0,4	-0,9	3,4	-0,8	-2,1	0,0	0,1	-0,6	-0,1	-0,1	1,0	
PLP															
Voix	62 067	44 288	42 580	5 111	19 447	35	45	2 646	220	599	9 525	139	200		1 148
%		71,4 %	68,6 %	12,0 %	45,7 %	8,3	5 %	6,2 %	0,5 %	1,4 %	22,4 %	0,3 %	0,5 %		2,7 %
96/93		-0,4		-0,9	3,4	-0	-0,8	-2,1	0,0	0,1	-0,6	-0,1	-0,1		1,0
Sièges	9			1 (=)	5 (=)	1 (=)	0 (-1)	2 (=)							
Agrégés															
Voix	47 889	29 285	28 155	3 903	15 301	70	202	1 899	224	3 654	191	510	318	478	975
%		61,2 %	58,8 %	13,9 %	54,3 %	2,5	6 %	6,7 %	0,8 %	13,0 %	0,7 %	1,8 %	1,1 %	1,7 %	3,5 %
96/93		-1,2		-0,1	1,0	0	-4	-2,9	0,0	-2,3	0,7	-0,8	-0,3	1,7	3,5
Sièges	9			1 (=)	7 (+1)	0	0 (-1)	1 (=)							
Professeurs d'EPS															
Voix	22 836	16 500	15 530	713	12 523	11	37	357	134	396	59	94		117	
%		72,3 %	68,0 %	4,6 %	80,6 %	7,3	6 %	2,3 %	0,9 %	2,5 %	0,4 %	0,6 %		0,8 %	
96/93		1,2		-0,7	0,3	0	8	-1,2	0,2	-0,4	0,4	-0,1		0,8	
Sièges	4			4 (=)											
Adjoint d'enseignement															
Voix	8 324	5 333	4 956	649	3 088	17	72	428	175	346	51	47			
%		64,1 %	59,5 %	13,1 %	62,3 %	3,5	6 %	8,6 %	3,5 %	7,0 %	1,0 %	0,9 %			
96/93		-1,6		-0,6	0,0	0	3	-1,0	0,2	0,3	1,0	-0,2			
Sièges	3 (-4)			0 (-1)	3 (-3)	0	=								
Chargés d'ens. d'EPS															
Voix	7 717	5 434	4 982	139	2 692	17	28	172	86	114	51				
%		70,4 %	64,6 %	2,8 %	54,0 %	34,	7 %	3,5 %	1,7 %	2,3 %	1,0 %				
96/93		0,0		-0,4	1,8	-1	8	-0,8	1,7	-1,5	1,0				
Sièges	5			3 (=)	2 (=)	0	=								
CPE															
Voix	7 843	6 667	6 342	967	3 778	90	21	229	79	176	139			73	
%		85,0 %	80,9 %	15,2 %	59,6 %	14,	2 %	3,6 %	1,2 %	2,8 %	2,2 %			1,2 %	
96/93		-0,7		1,1	0,0	-0	-0,3	-1,7	-0,4	-0,4	0,6			1,2	
Sièges	5</														

LE MOIS

EN BREF

GRETA : A NOUVEAU DANS L'ACTION !

Le Sgen-CFDT a contacté la Fen, la Ferc-CGT et la FSU afin de rechercher, dans l'unité, des modalités d'une nouvelle action dans les Greta. Afin de dénoncer les lourdes menaces qui pèsent sur l'avenir du service public de la formation continue des adultes, le Sgen-CFDT a déjà été à l'initiative d'une journée nationale d'action le 13 novembre dernier. La situation est loin de s'améliorer, bien au contraire. Une action d'envergure s'impose. Dès à présent, il est important que tous les personnels des Greta se mobilisent.

MGEN

La fédération Sgen-CFDT a été invitée au coup d'envoi du 50^e anniversaire de la MGEN à la Mutualité de Paris. Il s'agit là d'une "première". Au cours de cette importante manifestation, les valeurs fondatrices - solidarité, progrès humain et social, lutte contre l'exclusion - ont été réaffirmées.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu avec les responsables nationaux de la MGEN au sujet de la création du service "MGEN International", service d'assistance pour les sociétaires en poste à l'étranger. Le syndicat "Étranger-Coopération" du Sgen-CFDT avait fortement protesté au sujet des modalités de création de ce service, de l'insuffisance des prestations proposées et du coût élevé des cotisations. Après une explication franche, les responsables de la MGEN ont reconnu un déficit de communication. Des contacts plus suivis sur la mise en place de ce service seront organisés.

NÉGOCIATIONS FONCTIONS PUBLIQUES

À l'heure où ces lignes sont écrites, aucune perspective sérieuse de négociation n'existe sur les salaires et l'emploi dans les trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière). Pour le Sgen-CFDT et l'Uffa-CFDT (Union des fédérations des fonctions publiques et assimilées), cette situation est inadmissible. Si le blocage actuel perdure, l'action, si possible unitaire, sera nécessaire. Les organisations CFDT demandent le maintien du pouvoir d'achat en 1996, 1997, 1998, une progression significative des bas salaires (revendication que la CFDT est seule à mettre en avant prioritairement), pour la réduction de la durée du travail, pour le prolongement du congé de fin d'activité au-delà de 1997...

NON TITULAIRES

DES PROPOSITIONS INSUFFISANTES

François Bayrou propose un « plan » pour résorber l'auxiliarariat.

En réalité, une série de mesures insuffisantes qui ne concernent que les maîtres auxiliaires (MA).

Rien pour les autres personnels précaires de l'Éducation nationale.

Le Sgen-CFDT entend poursuivre l'action.



Tout en tenant un discours pour l'emploi, le gouvernement licencie les personnels précaires.

Les propositions du ministère de l'Éducation nationale pour régler le problème des non titulaires sont insuffisantes. Suites aux actions du premier trimestre dont plusieurs grèves de la faim, François Bayrou a proposé, le 29 janvier dernier, un « plan de résorption de l'auxiliarariat ». Seuls les MA sont concernés par les mesures envisagées :

- mobiliser des moyens (CFA - HSE) pour assurer le réemploi des MA ayant plus de 3 ans d'ancienneté,
- améliorer les procédures de remplacement,
- examiner l'aménagement des concours de recrutement.

On est loin du compte. Le 14 janvier, Jean-Michel Boulanger avait précisé que ces discussions sur le problème des MA devait déboucher sur des négociations pour l'ensemble des personnels non titulaires de l'Éducation nationale. Le Sgen-CFDT a été la seule organisation à formuler cette demande. Enseignants ou Atoss, les personnels sans emploi connaissent les mêmes difficultés.

NON TITULAIRES : CE QUE DEMANDE LE SGEN-CFDT

Pour les non titulaires, le Sgen-CFDT demande :

- arrêter le recrutement de nouveaux personnels précaires,
- assurer un emploi permanent à ces agents en leur garantissant immédiatement le réemploi et en leur offrant une perspective de titularisation rapide.
- Le Sgen-CFDT propose un plan global et rapide de titularisation sur trois années qui permette :
- d'une part d'accélérer la mise en œuvre des procédures de titularisation dans le cadre des dispositifs existants,
- et d'autre part d'accéder par liste d'aptitude à la titularisation. Dans ce cas et afin de ne pas porter préjudice aux personnels déjà titulaires mais pas encore intégrés (PLP2, certifiés...), les modalités d'accès dans les corps d'accueil concernés restent à déterminer.
- En ce qui concerne les maîtres auxiliaires de nationalité étrangère, une titularisation doit leur être proposée sous la forme d'un statut particulier à définir.

Selon l'Inspection générale, au 17 janvier, 33 334 maîtres auxiliaires étaient employés par l'Éducation nationale. Un chiffre déjà revu à la hausse. Les recteurs connaissent mal - oublient ? - les MA non réembauchés depuis septembre 1995. Six à sept mille d'entre eux n'ont eu aucun emploi depuis la rentrée ; le même nombre est dans une grande précarité d'emplois.

LA PRÉCARITÉ AUGMENTE

Pour les non titulaires personnels administratifs, ouvriers ou de service, les évaluations sont encore plus hasardeuses. Deux à trois mille sont sans emploi et pour eux aussi la précarité augmente avec des contrats de plus en plus courts.

Dans le même temps, dans les établissements, les remplacements ne sont que difficilement assurés. Pourtant, quel intérêt trouve le ministère à laisser des personnels sans emploi alors que c'est sur le même chapitre budgétaire que sont imputés les aides de remplacements et les allocations pour perte d'emploi ?

Depuis la rentrée, sur le problèmes de l'emploi dans l'Éducation nationale, les rassemblements, manifestations, grèves se sont multipliés. En réponse, des mesures de carte scolaire et 4 500 postes en moins aux concours.

Pour le Sgen-CFDT, il est indispensable de multiplier des actions contre les suppressions d'emploi et les redéploiements. Il ne faut pas laisser le gouvernement afficher une politique en faveur de l'emploi sans dénoncer son plan de licenciement des personnels précaires.

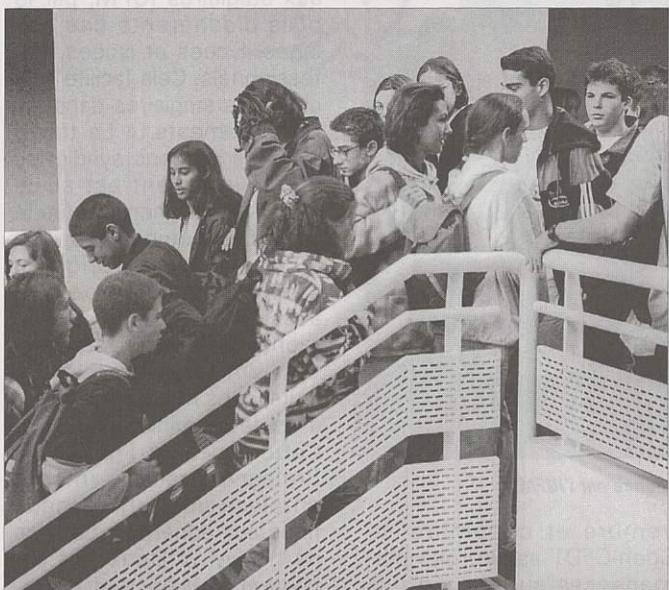
Marie-Agnès Ramponoux

EN DIRECT

FOULARD À ALBERTVILLE

LAÏCITÉ OU INTOLÉRANCE

Excluses en 1994 par le conseil de discipline pour port de « foulard », réintégrées 2 ans plus tard sur décision du tribunal administratif, quatre jeunes filles du lycée d'Alberville ont de nouveau été exclues. Partisans du dialogue, les militants du Sgen-CFDT sont confrontés à l'intolérance.



Chambre noire

« Bien que réservés sur le port du "voile", nous réaffirmons que c'est par l'éducation d'abord que peuvent se réaliser l'intégration et l'émancipation de tous les jeunes. »

Quatre élèves voilées reviennent au lycée d'Albertville (Savoie) sur décision du tribunal administratif. La sanction du conseil de discipline de l'établissement décidée en 1994 a été cassée. Aussitôt, la « guerre » repart, opposant en des échanges parfois violents ceux qui veulent obtenir l'exclusion à tout prix et ceux qui veulent respecter la décision de justice et parient sur le rôle intégrateur de l'école. Tandis que les partisans de l'exclusion occupent rapidement le terrain et investissent la presse, l'intersyndicale Sgen-CFDT/FSU prend l'initiative de rechercher un compromis. Elle propose par exemple le port d'un bandeau au lieu du foulard en EPS.

Échec. Un nouveau conseil de discipline est convoqué. Deux chefs d'accusation sont retenus : refus de poser le foulard en EPS et médiatisation ex-

cessive ayant troublé l'ordre du lycée. Les élèves voilées sont exclues à nouveau. En 1994, les tenants de l'exclusion avaient constitué une liste, « Ouverture et laïcité », regroupant 40 % des suffrages lors de l'élection du conseil d'administration. Deux ans plus tard, face à leur intransi-

L'ÉDUCATION D'ABORD

« Les lois laïques, (...) ont toujours reconnu aux élèves des libertés individuelles dans le strict respect des personnes et des biens. C'est à cette laïcité là que nous réaffirmons notre attachement. Le Conseil d'État en a rappelé à plusieurs reprises l'esprit et les grands principes : nous les respectons. Dans notre monde actuel, où l'exclusion frappe de plein fouet des catégories de la population, où l'on peut consta-

geance, les enseignants du Sgen-CFDT et de la FSU ont constitué, avec des personnes extérieures, un comité "Éducation laïque pour tous" qui travaille avec la Ligue des droits de l'homme et prône le dialogue (cf. encadré).

UNE SECTION SGEN-CFDT DANS LA TOURMENTE

Ces déchirements n'ont pas épargné les militants du Sgen-CFDT. Certains membres de la section, qui refusaient l'exclusion a priori, ont été l'objet de violences verbales inacceptables, de lettres anonymes ordurières, de menaces, de calomnies, de diffamations... Si la section est restée solidaire, au delà des clivages de convictions, c'est certainement dû au fait que tous ses membres se sont toujours interdits la violence et ont su rester respectueux des personnes, ouverts au dialogue, et clairs dans leurs choix. Une position et une démarche éducative pourtant difficile à défendre face à l'opinion dominante.

Daniel Mansoz

EN BREF

CORÉE DU SUD

En Corée du Sud, le combat contre une nouvelle loi, adoptée le 26 décembre dernier, a été au centre d'un mouvement de grève massivement suivi par les salariés et les étudiants. Cette loi remet en cause plusieurs droits en matière d'emploi et restreint les libertés syndicales. Des mandats d'arrêt ont été lancés contre des responsables de la centrale KCTU déclarée illégale. Face à cette situation, la FKTU, organisation pourtant pro-gouvernementale, s'est engagée dans le mouvement. Une délégation de la CFDT a rencontré des responsables syndicaux de Corée du Sud. Jean-Michel Boullier, membre de la délégation CFDT, a exprimé la solidarité du Sgen-CFDT aux travailleurs de la Corée du Sud et en particulier à l'organisation enseignante Chukkyojo, avec laquelle des relations d'amitié ont été établies depuis trois ans. Le Sgen-CFDT est intervenu auprès du président de Corée du Sud pour que cette loi inique soit abrogée et pour que la liberté d'association et le droit à la négociation collective soient garantis, conformément aux normes internationales du travail.

NON AU RACISME

La semaine nationale d'éducation contre le racisme se déroulera du 17 au 22 mars. Depuis plusieurs années, le Sgen-CFDT, avec d'autres syndicats et associations, participe à la préparation et à la réussite de cette semaine qui intègre le 21 mars, journée internationale contre le racisme. C'est quotidiennement, bien entendu, dans l'éducation à la citoyenneté que les personnels de l'Éducation nationale doivent dénoncer la montée du racisme. Les périodes de crise favorisent toujours l'expression du racisme. La tentation des « boucs émissaires » est si simple. Devant une telle montée, il y a nécessité de saisir ce temps fort du mois de mars. L'an passé, de très nombreuses initiatives furent prises dans les écoles : expositions, débats, films... Le Sgen-CFDT, grâce à ses adhérents, se doit d'être présent, d'être moteur d'initiatives. Dénoncer les préjugés racistes ne suffit plus. Il faut profiter de cette semaine contre le racisme pour mettre en avant, avec des initiatives concrètes, les valeurs auxquelles le Sgen-CFDT est profondément attaché comme la laïcité et la citoyenneté, valeurs fondamentales à toute liberté.

AGIR À L'IUFM

Les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) constituent un lieu stratégique pour l'action syndicale. Agir sur sa formation, se préparer à aller dans les écoles et établissements, Le Sgen-CFDT aide les nouveaux recrutés. Exemple dans l'IUFM de Bretagne.

« Quatre vingt dix pour cent des stagiaires de l'IUFM ont assisté à notre journée de formation syndicale. Si bien que les cours ont dû être annulés. » Yann Chever, chargé des IUFM au Sgen-CFDT Bretagne, est satisfait. Depuis trois ans, l'Union professionnelle régionale Sgen-CFDT de Bretagne a défini comme axe prioritaire le travail syndical sur l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Après une période de rodage, l'implantation est réelle sur les cinq centres de l'IUFM breton. Et les pratiques du Sgen-CFDT y sont reconnues par les étudiants et les stagiaires. La grande majorité des usagers de l'IUFM, étudiants et stagiaires, sort de l'université. La plupart n'a donc pas de culture syndicale. Peu nombreux sont les stagiaires ayant été MA, MI-SE ou ayant eu une autre expérience professionnelle. En janvier 1995, les PE2 (stagiaires prof d'école) étaient inquiets pour leur première affectation. L'an-



Défendre et transformer l'école, cela commence par l'IUFM.

née précédente, un nombre important de PE2 sortants avaient été nommés sur des postes de direction d'école ou sur un poste d'enseignement spécialisé. Parallèlement, les représentants Sgen-CFDT à la CAPD demandaient depuis de nombreuses années que les débutants soient nommés dans des conditions correctes. « Grâce au dossier réalisé par les PE2, nous avons fait des propositions à l'inspecteur d'académie » rapporte Yann. « Celui-ci s'en est inspiré pour décider, contre l'avis du Snulipp et de FO, de geler pour un an des postes au second mouvement, à l'exclusion des directions et des postes spécialisés, afin d'y affecter les PE2 sortants. Pour nous, le parti pris de la solidarité n'est pas seulement un slogan. Et pour les PE2, le Sgen-CFDT est vraiment un syndicat de propositions. » Les professeurs de lycée et collège sortants (PLC2) ont la même attente pour leur première affectation. Pendant les mois de no-

vembre et décembre, le Sgen-CFDT assure des permanences sur chacun des cinq sites, une ou deux fois par semaine, en plus des permanences habituelles. « Nous expliquons les règles du mouvement, conseillons les stagiaires. »

UNE CHARTE DU STAGIAIRE

Autre action concrète, une charte du stagiaire. Yann raconte : « En 1994, les adhérents stagiaires nous avaient fait part, lors d'un stage de formation syndicale, d'un

certain nombre de dysfonctionnements. Ensemble, nous avons élaboré une "charte du stagiaire". Diffusée dans nos sections syndicales, c'est un outil de base pour nos militants qui a souvent permis de prendre en compte les revendications des stagiaires et de faire améliorer leurs conditions de travail. » L'union régionale diffuse aussi les brochures nationales, destinées aux stagiaires IUFM, par le biais d'adhérents des collèges, lycées et lycées professionnels. Cela facilite l'accueil des stagiaires dans les établissements. « Le travail avec les sections syndicales d'établissement est aussi l'occasion de montrer que le travail en équipe n'est pas qu'une vision théorique » précise Yann. « Il permet aussi aux stagiaires de surmonter les différentes petites difficultés de tous les jours, dans les classes ou vis à vis de l'administration. »

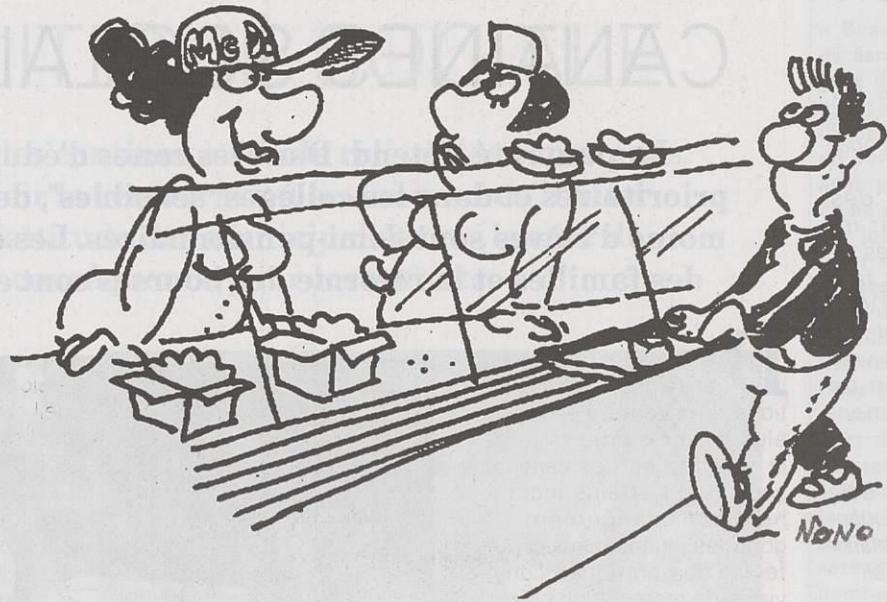
Cette année, le Sgen-CFDT Bretagne a réussi à mettre en place un journal spécifique aux adhérents usagers de l'IUFM. « Deux fois par trimestre, il permet de répondre à bon nombre de préoccupations, de faire le point entre les différentes équipes des cinq sites, de diffuser nos positions et de coordonner les actions menées par les différentes équipes. » Yann est content de ces actions en IUFM. Mais surtout, il sait qu'il reste encore beaucoup à faire. Défendre et transformer l'école, cela commence par l'IUFM.

Jean-Paul Bergault

ACCUEILLIR ET AIDER

Le Sgen-CFDT a défini comme axe prioritaire le travail en direction des jeunes et des nouveaux recrutés. Cela passe par une présence de militants dans les lieux de formation. Dans les sites des IUFM, les équipes organisent des permanences et des réunions pour renseigner les étudiants et stagiaires, répondre à leur questions, et... leur présen-

ter le Sgen-CFDT, agir sur leur formation. Les adhérents dans les écoles et les établissements ont aussi un rôle à jouer. Accueillir un nouveau, aider un collègue, c'est aussi participer à la vie du Sgen-CFDT. L'établissement est le lieu où le stagiaire découvre une pratique du métier. C'est aussi le lieu privilégié de la découverte du syndicalisme.



BIEN MANGER À L'ÉCOLE

La restauration scolaire et universitaire est un atout majeur dans une société où la fracture sociale exclut, dès la maternelle, les enfants des familles les plus défavorisées.

Une nécessité que doit assumer le Service public avec des personnels compétents.

Dossier coordonné par Michel Debon.

UN LIEU D'ÉDUCATION

La restauration scolaire est une aventure qui concerne bien toutes les équipes éducatives.

Le comportement des élèves est largement influencé par les habitudes familiales, la mode des fast food, les grignotages TV, la publicité. Autant de facteurs qui ne contribuent pas vraiment à leur donner de bonnes habitudes alimentaires.

Quel objectif ?

Le repas de midi doit être équilibré en qualité et quantité, consommé avec plaisir dans un espace convivial.

Quels moyens ?

- Associer dès l'amont les enseignants (programmes de biologie), l'équipe de santé (diététique et conseils), l'intendance et les élèves (élaboration des menus, choix des denrées), l'équipe de cuisine (confection des repas).

- Disposer d'équipements modernes (*self service*) pour offrir des choix multiples de produits élaborés, introduire progressivement des produits nouveaux (repas à thème, végétariens...), utiliser des modes de cuisson divers (vapeur, chaleur tournante...).

- Reconnaître les "savoir-faire" des personnels, encourager leurs initiatives et apprécier leur disponibilité.

- Sensibiliser adultes et élèves aux règles d'hygiène, respect des denrées (éviter les gâchis) et des locaux.

Bonne volonté, bonnes idées et dialogue ne suffisent pas. Il faut une démarche volontariste de financement (aides aux familles, subventions) et de créations de postes (trop de CES sur postes en demi-pension) pour que l'Éducation nationale soit à la hauteur de sa mission.

Tel est le sens de l'action du Sgen-CFDT.

Marie-Thérèse Cantineau

LA DÉSAFFECTATION DES CANTINES SCOLAIRES

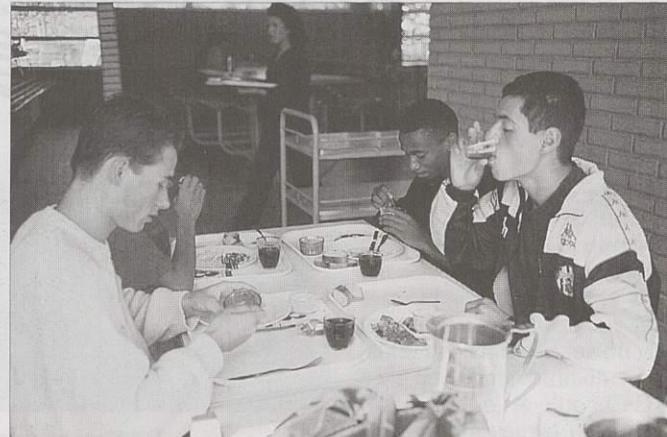
La pauvreté s'étend. Dans les zones d'éducation prioritaires et dans les collèges "sensibles", de moins en moins d'élèves sont demi-pensionnaires. Les difficultés des familles et la réforme des bourses sont en cause.

De nombreux Atoss, enseignants, associations de parents d'élèves et élus locaux s'émeuvent de la désaffection des cantines scolaires. Certains incriminent un changement de goût des jeunes, ceux-ci préférant des pratiques conviviales de restauration correspondant plus à leur manière de vivre ensemble. Mais la raison primordiale réside davantage dans le fait qu'une grande majorité de familles éprouvent aujourd'hui des difficultés financières.

UNE AIDE TRÈS LÉGÈRE

Il y a quelques années, seules des familles très défavorisées n'avaient pas les moyens d'acquitter les frais de cantine pour leurs enfants. Depuis 1994, les bourses nationales distribuées par les collèges ont été remplacées par une aide à la scolarité versée par les caisses d'allocations familiales. Or le montant de cette aide - 341 francs par an - est loin de couvrir les frais de demi-pension qui s'élèvent à environ 2 700 francs par an.

De plus, pour avoir droit à cette aide, la famille ne doit disposer que de revenus



Un impératif : offrir au moins un repas par jour à chaque jeune.

Chambre noire

très minimes comme le montre le tableau ci-dessous.

La désaffection des cantines a fait l'objet, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de plusieurs questions au gouvernement. Les réponses du ministre de l'Éducation nationale ont toujours la même tonalité : « La situation n'est pas aussi dramatique qu'on le dit... Une solution efficace et adaptée a été apportée par le Fonds social collégien et lycéen ». Ce type de réponse peut étonner car le fonds social était à l'origine destiné avant tout à prendre en charge des situations re-

levant de l'urgence et de l'exceptionnel; il n'était pas destiné à répondre à des situations durables. En admettant que ce fonds social soit affecté au paiement des demi-pensions, encore conviendrait-il que les chefs d'établissement le veuillent. Dans certaines académies, certains s'y refusent.

Pierre Nunge

FONDS SOCIAL

La gestion du fonds social varie d'un établissement à l'autre. Chacun peut définir ses propres critères. La décision finale appartient au chef d'établissement. Nous sommes en plein arbitraire ! La justice sociale ne peut s'accommoder de l'assistanat, l'équité doit reposer sur le droit. Aussi, à un fonds social pratiqué comme une aide sociale individualisée, le Sgen-CFDT préfère un système de bourses nationales uniformément attribuées sur des critères objectifs.

PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES

Enfants à charge	pour une aide de 341 F/an	pour une aide de 1 093 F/an
1	44 304 F	23 959 F
2	54 528 F	29 488 F
3	64 752 F	35 017 F
par enfant suppl.	+ 10 224 F	+ 5 529 F

LE REFLET D'UNE POLITIQUE SOCIALE

**Le gestion des cantines à l'école relève des communes.
Promouvoir la restauration scolaire ou en limiter l'accès, l'attitude des municipalités est lourde de conséquence pour les enfants.**

Un accès à la cantine que si les deux parents travaillent. Pour faire des économies, tout est bon. Et tant pis si les parents cherchent un emploi, si à la maison on ne mange pas forcément bien, ou si quelques repas sautent. Les politiques communales, quant à la restauration dans les écoles, sont très variables. Un certain nombre de communes considèrent qu'il s'agit là d'un de leur domaine d'intervention en matière d'éducation et de politique sociale. Ce sont les mêmes communes qui ont établi un quotient familial et qui participent par ailleurs à la rentrée scolaire (cartables, vêtements, bourses...).

Les autres considèrent que la restauration scolaire est une activité municipale nécessaire, mais coûteuse et contraignante. Nécessaire à cause de l'organisation scolaire. Le domicile des parents est trop loin de l'école ou les parents travaillent. Elles y répondent sans objectifs propres. Pour elles, la cantine, de même que les moyens que l'on donne à l'organisation de la scolarité de l'enfant, relève en fait du domaine privé, de la famille.

INCITATION OU EXCLUSION

Considérer la cantine scolaire comme lieu d'éducation semble pourtant indispensable, ce temps intervenant au centre d'une journée à l'école. À Vitry-sur-Seine, dans le Val-de-Marne, la politique est claire. La mairie incite à la fréquentation de



Chambre noire

Des communes considèrent que la restauration scolaire est un de leur domaine d'intervention en matière d'éducation et de politique sociale.

la restauration scolaire. D'abord par l'information. Des affiches déclarent que cette année, "on mange maison". En effet, ce sont des employés communaux qui préparent les repas dans deux cantines, alimentant écoles, foyers, aide à domicile... Les repas sont contrôlés par des diététiciennes. Celles-ci veillent à ce qu'un repas à la cantine corresponde à la ration journalière d'un enfant. Le fait que certains enfants ne prennent qu'un repas par jour, faute de moyens à la maison, est pris en compte. Par le biais du bulletin municipal, des animateurs en centre de loisirs, ou encore des directeurs d'école, l'information sur les aides possibles aux enfants les plus démunis est constante pour qu'ils viennent quand

même manger à la cantine. L'application du quotient familial établit le prix du repas de 5,50 à 25,85 F en treize tranches. Si le règlement est trimestriel, ce qui n'est pas facile pour les familles, une possibilité d'échelonnement existe. La gratuité du repas s'obtient après enquête sociale diligentée par une assistante sociale ou par l'école.

Ici, l'objectif est affiché. C'est loin d'être le cas partout. Et pourtant, comment peut-on imaginer un système scolaire où les enfants sont chassés de la cantine, sans garantie qu'ils puissent prendre un repas digne de ce nom ailleurs ? Il reste beaucoup à faire pour que les cantines scolaires remplissent leur rôle.

Kathy Tran Van Tam

L'IMPORTANCE DE L'ALIMENTATION

« Beaucoup de problèmes de santé trouvent leur origine dans un défaut d'alimentation. » Nombre d'élèves viennent à l'école, au collège, au lycée, sans avoir pris de petit déjeuner. Ils ne prennent qu'un repas par jour, à midi ou le soir, pour des raisons économiques ou de mode de vie. C'est un rapport - de 1996 - de l'inspection générale de l'Éducation nationale sur l'exclusion et la pauvreté en milieu scolaire et du rapport de l'élève à son alimentation qui le constate. « Depuis quelques années, la situation tend à se dégrader très sérieusement : retard de paiement de la demi-pension, abandon en cours d'année ou « plus gravement, de plus en plus d'élèves ne sont plus inscrits ou ne s'inscrivent plus à la demi-pension par crainte de ne pouvoir payer le repas. » Face à cette situation, il importe d'agir vite et avec détermination. La question de la gratuité des repas dans le cadre scolaire est posée. Certains pays scandinaves (la Finlande, la Suède) ont adopté ce système. Pourquoi ne pas suivre leur exemple ?

Le rapport, à ce sujet, donne des pistes de réflexion : • aide apportée par les départements à la demi-pension avec la difficulté de trouver un équilibre entre ceux qui ont peu de ressources, ceux qui ne se sentent pas concernés, etc. • les établissements accueillant des demi-pensionnaires pourraient se voir attribuer des subventions directement en fonction du nombre de demi-pensionnaires.

De cette manière, un suivi régulier de l'alimentation des élèves, notamment avec les services de santé, pourrait être assuré. Le débat est ouvert. Il faut s'y engager très rapidement pour que les jeunes soient mis dans les meilleures conditions pour faciliter leur chance de réussite.

HYGIÈNE ALIMENTAIRE

« La croissance, le développement d'un être humain et, par voie de conséquence, sa santé, son équilibre, sa résistance et ses perspectives de vie, dépendent en grande partie de son alimentation, tout particulièrement de celle dont il aura bénéficié au cours des vingt premières années, époque pendant laquelle s'élaborent les tissus, s'acquièrent les automatismes et se fixent les habitudes alimentaires, tant dans leur forme matérielle que sous leur aspect psychologique et social. »

L'alimentation des jeunes, parce qu'elle conditionne leur avenir, doit être, sous tous ses aspects, l'objet d'un soin très attentif.

De ce fait, la façon dont les responsables des établissements de l'Éducation nationale conçoivent et remplissent leur tâche en matière de restauration présente une particulière importance.

De nos jours, cette question est même d'intérêt national, en raison du développement, qui ne peut que s'accentuer, de la restauration collective en milieu universitaire et scolaire.

L'alimentation doit tout d'abord éviter d'être source d'accidents, soit immédiats (toxi-infections et intoxications) soit à plus ou moins long terme (maladies transmissibles par les aliments).

Extrait d'une instruction générale publiée au JO



- Les personnels doivent être formés en conséquence (bien et tous formés ?).

• Les accidents alimentaires sont beaucoup plus fréquents en cuisines centrales, en particulier à cause des risques liés au transport des denrées cuisinées.

DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC

La défense du service public en matière de restauration scolaire passe par la valorisation de la qualité des prestations offertes, mais aussi par la démonstration de la compétitivité des coûts de revient de ce service.

Une émission de télévision présentée par Claude Sérillon avait comme thème la cantine scolaire. Allions nous en entendre de toutes les couleurs et de toutes les saveurs sur les repas servis aux élèves ? Le reportage m'a confortée dans un premier temps car une multitude de critiques a déferlé : qualité, quantité, équilibre, prix... Toute la litanie que connaissent les personnels chargés de la restauration collective dans les établissements scolaires. Puis j'ai découvert, avec étonnement puis avec grand réconfort, que les repas tant critiqués étaient fournis par des sociétés privées.

Eh oui ! Tout ce que nous avons pu affirmer au sujet des sociétés de restauration privée se trouve conforté par l'analyse des utilisateurs eux-mêmes.

Sodhexo, Eurest - pour ne citer que les plus importantes - pratiquent des tarifs élevés. Les mauvaises langues affirmeront qu'elles mettent plus d'argent sur les maillots des footballeurs que dans les assiettes. Elles engagent les collectivités pour une durée importante, les chiffres de 15 et 17 ans ont été avancés. Comment peut-on négocier une amélioration lorsque l'entreprise a autant de temps devant elle. La qualité de la nourriture laisse à désirer, par exemple, un poisson pané contient 60 % de panure. Cette description très réaliste étaye la position du sgen-CFDT. Les services de restauration des établissements scolaires, voire même des administrations (le rectorat de Toulouse fait appel à la Sod-



Défendre le service public, c'est aussi défendre le rôle éducatif des personnels.

hexo !) doivent être rendus par des personnels titulaires de l'Éducation nationale.

DES HABITUDES ALIMENTAIRES À PARFAIRE

L'élaboration et la réalisation des menus doit se faire au sein de l'établissement afin de coller au plus près de la réalité locale. Les élèves ont des habitudes alimentaires qu'il convient certes de parfaire mais pas de détruire. Que doit-on penser de la situation des agents contraints de recevoir les doléances du public lorsqu'ils ne sont pas responsables des repas ? La pratique des cuisines centrales publiques tend à prouver que les usagers ne sont pas totalement satisfaits. Les recherches de productivité et de compétitivité, calquées sur les contraintes du sec-

teur privé, ne permettent pas de rendre un service digne d'un service public.

Il est plus que jamais nécessaire de défendre un service public de restauration, proche des usagers, en valorisant le rôle d'éducatif, notamment dans une période où l'alimentation se banalise, «s'américanise».

Le service public a donc comme mission d'accueillir tous les élèves, même et surtout ceux issus de familles en difficulté. Les tarifs pratiqués par les sociétés privées vont contraindre les familles à retomber de plus en plus les enfants de la demi-pension ou de l'internat.

Seul un service public n'ayant pas les contraintes du libéralisme, peut contribuer à une meilleure cohésion sociale.

Françoise Bauzou

CUISINES CENTRALES : NON MERCI !

Mettre en place une cuisine centrale pour remplacer quinze cuisines d'établissement, l'idée séduisait le conseil général du Maine-et-Loire. Un projet finalement repoussé.

D epuis plusieurs années, le conseil général du Maine-et-Loire (49) caressait l'idée de mettre en place sur le secteur d'Angers (académie de Nantes) un système de cuisine centrale. Un projet rejeté par les syndicats et les usagers.

À la demande du conseil général, une étude a porté sur une observation de l'état des cuisines existantes, des conditions de travail et des qualifications des personnels. Le résultat, jugé négatif, justifie une seconde étude où sont analysés différents scénarios. Faut-il mettre en place

une cuisine centrale ou deux ? Quel rôle est laissé aux établissements : simple office, office relais, cuisine relais ou autonome ? Les points faibles ou forts, notamment financiers, des différentes solutions sont comparés. Cette étude met en avant la solution de créations de deux cuisines centrales et des cuisines relais dans les établissements. Elle est soumise, pour avis, aux conseils d'administration des établissements qui devaient se prononcer pour mai 1995 afin que le conseil général prenne une décision. Le résultat de l'étude conclut que tous les locaux actuels de cuisine sont peu fonctionnels et non conformes, les installations très usagées et le matériel obsolète à 90 %. Mais qu'a donc fait le conseil général depuis la décentralisation ? Il faudrait tout rebâtir à neuf.

LES ÉTABLISSEMENTS DISENT NON

Malgré le vote négatif des établissements concernés, le conseil général vote en juin le principe de la construction des deux cuisines centrales. Il économise ainsi 17 millions de francs en abandonnant le projet de rénovation des quinze cuisines des établissements.

Levée de boucliers des organisations syndicales (Sgen-CFDT, Fen, CGT) et des fédérations de parents d'élèves. En juillet, le conseil général reçoit les organisations qui argumentent leurs oppositions à la mise en place des deux cuisines centrales. La possibilité de passage des services aux collectivités territoriales, voire des possibilités de privatisation est réel. Ceci affecterait gravement les statuts des personnels. Le système centralisé va encore faire diminuer le nombre d'adultes dans les établissements, niant la mission éducative

des personnels Atoss pourtant inscrite dans le Nouveau contrat pour l'école. Sur le secteur d'Angers, le dispositif utiliserait 76,4 emplois au lieu des 79,6 actuels, obligeant une partie des personnels à changer d'affectation, et certains à modifier leur service (les ouvriers d'entretien et d'accueil effectuent souvent un service mixte : cuisine/service/entretien).

Par ailleurs, n'est pas pris en compte dans l'étude une partie importante du service d'administration qui consiste à la gestion de la cantine. Le projet entraînerait une diminution des tâches, donc des suppressions nettes de postes administratifs.

Autre point négatif, la cuisine centrale uniformise les menus. Pourtant, les besoins nutritionnels ne sont pas les mêmes selon les populations et l'éducation au goût est essentielle.

Le 1^{er} septembre 1995, face aux arguments des professionnels et des usagers, à trois jours de la rentrée scolaire, le conseil général, décide d'abandonner le projet de cuisines centrales sur le secteur d'Angers.

Alain Baury



Le Sgen-CFDT attend donc du conseil général qu'il dresse un échéancier, pour tout le département, pour la mise aux normes des cuisines scolaires.

MANGER DANS LE CALME : UNE NÉCESSITÉ

Le moment du repas est traditionnellement un moment de convivialité. Il l'est pour tous. Il l'est aussi pour les élèves qui ont besoin, après une matinée d'attention et de travail, de se détendre. C'est ce qui justifie tous les soins qui devraient être apportés à la conception des restaurants scolaires et plus particulièrement à la recherche d'une ambiance calme. C'est rarement le cas.

La lutte contre le bruit, est parfois une affaire de technique, mais c'est surtout une affaire d'éducation. Qu'appelle-t-on calme dans un restaurant scolaire ?

C'est un niveau sonore qui permet de parler sans avoir l'obligation de trop éléver la voix (compréhensible à plus d'un mètre).

Donner aux enfants la possibilité de vivre et manger dans le calme, c'est leur faire prendre conscience pour toute leur vie de la nécessité d'un environnement sonore de qualité.

Manger dans le calme est également une nécessité pour les surveillants et les personnels de restauration. Ceux-ci sont également agressés par les niveaux sonores élevés, facteurs de fatigue et de stress. Quelques cas de surdité professionnelle ont même été observés quand la cuisine et la salle de restaurant étaient très bruyantes.



Chambre noire

UNE JOURNÉE EN CUISINE

L'équipe de cuisine se compose d'un maître-ouvrier, de deux ouvriers professionnels, quatre ouvriers d'entretien et d'accueil et d'un contrat emploi solidarité. Un restaurant scolaire parmi d'autres.

La journée de l'équipe comporte quatre phases essentielles : la préparation et la cuisson des produits du menu du jour ; la mise en place des entrées, fromages et desserts ; le service ; la remise en état de la cuisine. Dès 7 heures, les trois cuisiniers réceptionnent et démarrent les produits du menu, mis à disposition par l'agent-chef magasinier. Les tâches sont réparties selon les priorités du jour.

À 9 heures, dès l'arrivée des autres agents, le rythme passe à la vitesse supérieure. La mise en valeur des produits élaborés se fait à ce moment. Cette étape est essentielle et l'imagination de l'équipe est requise pour attirer l'œil et attiser le goût.

À 11 h 30, quand débute le service, l'équipe de cuisine est renforcée par trois ouvriers d'entretien et d'accueil. La perception par l'élève des produits élaborés se fait à ce moment, et l'équipe a fort à faire afin de le convaincre de changer ses habitudes alimentaires. L'installation d'un contrôle d'accès informatisé et de deux chaînes de distribution optimisent la gestion des flux.

Vers 13 h 30, fin du service. L'équipe de cuisine prend ses repas. Les différentes tâches de remise en état de la cuisine sont effectuées par l'ensemble de l'équipe sans distinction de grade.

La commission des menus se réunit tous les mercredis matins et se compose du gestionnaire, de l'agent-chef magasinier, des trois cuisiniers. L'équilibre alimentaire est l'axe prioritaire, s'y ajoute la maîtrise du coût de revient. Les menus à thèmes et produits nouveaux sont autant de sujets abordés par cette commission.

La remise en cause perpétuelle des postes Atoss n'est pas un gage d'avenir. Face à cette morosité, la cohésion de l'équipe et son imagination sont des atouts non négligeables.

LA RESTAURATION POUR LES ÉTUDIANTS

**Les Œuvres universitaires ont un rôle fondamental
Le restau-U a changé, il sert 77 millions de repas chaque année, avec pour objectif une restauration collective de qualité au service des étudiants.**

Depuis quelques années, la restauration étudiante a connu une véritable révolution. En 1994, les Œuvres universitaires ont servi 66 millions de repas dans les 399 établissements de restauration directement gérés par les Crous et près de 10,5 millions de repas dans 396 restaurants agréés par les Crous. Aujourd'hui, presque tous les restaurants offrent plusieurs formules de repas très diversifiées. La formule «classique» reste la plus demandée. C'est le repas complet (hors-d'œuvre, plat garni, fromage ou dessert) à prix fixe, contre un ticket de restaurant universitaire. Elle est servie en self-service, à midi et le soir.

DES FORMULES VARIÉES

D'autres formules de repas construites «autour d'un plat», d'un buffet salades, d'une viande grillée, d'une assiette de pâtes fraîches ou d'une pizza, souvent préparées devant l'usager, sont également proposées. Le paiement s'effectue généralement en numéraire. De véritables lieux de restauration originaux se développent dans la plupart des villes universitaires : pizzeria, restaurant chinois, végétarien ou tex mex, etc. et deviennent des lieux de détente, de rencontre et d'animation.

Des unités de restauration «légères» fonctionnent également tout au long de la journée, en dehors des restaurants universitaires, dans les résidences ou les universités : cafétéria, brasserie, viennoiserie, sandwicherie,



N. Monier

Des lieux de restauration originaux se développent dans la plupart des villes universitaires : pizzeria, restaurant chinois, végétarien, tex mex...

crêperie ou vente à emporter. Les Crous ont recours également à un réseau de 396 restaurants agréés. Ils sont le plus souvent implantés dans des établissements d'enseignement secondaire et permettent aux étudiants éloignés des restaurants universitaires de bénéficier des mêmes avantages. L'aide financière apportée par l'État correspond à une participation aux frais engendrés par l'accueil de ces étudiants. D'autres restaurants dépendant d'administration ou de

collectivités publiques, dont les conditions de fonctionnement sont identiques aux restaurants universitaires peuvent faire l'objet d'un agrément par le Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) et bénéficier d'une aide.

Plusieurs Crous offrent des services de restauration médico-sociale qui ont pour objet d'assurer à certains étudiants, dont la santé l'exige, un régime particulier.

Adélaïde Manjedetoux

UN OUVRIER DE CROUS A VU SA DE CHARGE DE TRAVAIL AUGMENTER DE PRÈS DE 20 %

	Nombre d'étudiants	Nombre d'ouvriers	Étudiants pour 1 ouvrier
en 1990	1 713 680	9 300	184
en 1995	2 167 436	9 900	219
	+ 26,5 %	+ 6,5 %	+ 19 %

FORMATEUR D'ADULTES

Voici un ouvrage qui s'adresse à tous ceux qui interviennent en formation continue (formateur Gréta, Mafpen, conseillers en formation continue, professeurs d'IUFM...). Il intéressera aussi tous ceux qui ont le métier de "faire apprendre". Il est écrit par des praticiens qui, exerçant au sein de l'Education nationale (Centre associé de formation continue de Nantes), inscrivent la formation au service du salarié mais aussi de la personne et du citoyen. L'ouvrage propose des repères théoriques, méthodologiques et des travaux pratiques qui sont une invitation continue pour le lecteur à s'interroger sur ses représentations et manières d'agir.

La conclusion aborde le travail collectif entre formateurs. Retenons cette considération : « L'équipe n'est pas seulement le moyen d'une production plus efficace. Elle atteint sa dimension pleinement si elle est un lieu de parole vraie sur la pratique. »

Convaincus qu'en formation initiale et continue, on ne peut apprendre à la place des personnes, les auteurs proposent une démarche de professionnalisation applicable à tous ceux qui œuvrent dans le champ de l'éducation.

Formateurs d'adulte, se professionnaliser, exercer au quotidien - Jean-Paul Martin et Émile Savary, Chronique sociale - 1996 - 360 pages - 158 F

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Éducation), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Instit BAFD (4 ans d'expérience en centre de loisirs) recherche emploi de directeur ou directeur adjoint pour les vacances de printemps ou d'été 1997.

Tél : 04 90 97 94 41

Animatrice Bafa, 19 ans, fille d'instit, cherche emploi centre de vacances région Rhône-Alpes en juillet 97.

Tél : 04 75 51 91 69

Animateur Bafa 17 ans, fils d'enseignants, cherche stage pratique été 97.

Tél : 04 79 81 29 90

44 - Vds C35D b5V. grand volume, moteur et C. de refroidissement neuf (10 000 km). Aménagement camping-car février 93, 5 places, cab. de toilette, eau chaude, WC chimiques, frigo, porte 3 vélos, confortable et spacieux, année modèle 1986. Prix 50 000 F.

Tél : 02 40 77 02 75

35 - St-Malo - Bretagne - Couple d'enseignants, deux enfants (10 et 13 ans) possédant maison, 100 mètres de la plage, quartier calme, jardin, vue de mer, 8 couchages recherche échange contre maison proche mer Corse ou Montagne Pyrénées ou Alpes, deux ou trois semaines juillet-août.

Tél : 02 99 40 52 88

73 - Alpes. Couple 2 enfants 9 et 2 ans, échange ancienne ferme typiquement savoyarde, rénovée, spacieuse (170 m²) au calme dans bourg, proximité Albertville (8 km), Annecy (30 km) contre maison Pyrénées, Pays basque, Corse, Tarn ou autre, environ 3 semaines en juillet ou août.

Tél : 04 79 37 59 76

85 - Vds terrain viabilisé, centre île de Noirmoutier, dans lotissement, bord du Marais. 300 m centre bourg de l'Épine, 1 km plages 384 m² pour 165 000 F.

Tél : 02 51 94 07 38

55 - Verdun - Vds appart F2, 40 m², cave, grenier, 130 000 F, rapport locatif 1 300 F par mois, pour investisseur.

Tél : 03 83 41 37 28

75 - Vds XIII^e, M° Nationale, 10 mn fac Jussieu, 2 pièces, 30 m², bon état, ensoleillé, au 3^e sur rue, chambre, salon, cuisine, salle de bains, WC séparés, cave, chauff. individ. 520 000 F.

Tél : 01 60 11 74 04, après midi et soir.

Prague - Appartement 1 200 à 1 800 F/sem.

Tél : 01 60 72 62 48

05 - Briançon - Collègue loue appart. tt conf. 4/6 pers. dans maison individuelle récente avec jardin et parking. Quartier calme. 1 km du centre. Proximité stations de ski et gare SNCF. Toutes périodes (mois, quinzaine, semaine). Prix selon périodes. Tél : 04 92 20 20 67

38 - Deux-Alpes - studio 4/5 pers. 30 m², balcon, sud, pied des pistes.

Tél : 03 85 70 66 60

05 - Loue studio le week end ou vacances scolaires à proximité de Briançon.

Tél : 04 92 21 24 70

13 - La Ciotat-Plage. Loue F3 très calme, état neuf, RdC, jardin clos, terrasse, parking privé, 300 m plage, 1 600 à 2 500 F/sem.

Tél : 04 76 24 70 58

06 - Vence - Loue 2 p. + cab. 40 m², 2-4-6 pers., tt conf., calme, co-pro fermée, jardin, piscine, park., 2 km ville, 1 650 - 2 580 - 3 780 F sem. suiv., sais. remise 10% la 2^e sem. Pas d'animaux.

Tél : 04 76 96 03 85

83 - Castellet - 10 km plages St-Cyr et Bandol. Collègue loue mobil-home récent 4 pers. avec terrasse, tt confort, parc résidentiel (tennis, piscine, jeux enfants, etc.) dans pinède. Semaine ou quinzaine de mai à septembre.

Tél : 04 92 20 20 67

Luchon - Loue dans le centre T2bis balcon sud, vue, tout confort, 5 mn thermes, centre remise en forme, parcs télécabines Superbagnoles. Résidence calme.

Tél : 04 65 22 21 70 ou 05 61 79 59 13

52 - Noncourt (Joinville à 9 km, lac du Der (5 000 ha) à 40 km), loue gîte rural indépendant, 3 épis, 5 pers. 80 m², garage, repos, pêche, excursions.

Tél : 03 25 94 18 16

Loue ou vends appartement T2 dans immeuble récent à Marseille (3^e arrondissement).

Tél : 04 90 97 94 41

73 - Lanslevillard, station de Val-Cenis. Studio pour 2 pers. en Hte-Maurienne. Pied des pistes (1 500 à 2 800 m). De 600 à 1 500 F/sem. selon période.

Tél : 01 48 69 07 61

74 - À louer bord du lac d'Annecy appart. ds maison RC avec jardin, 8-10 pers. Quinzaine ou mois d'août.

Tél : 04 50 66 06 24

12 - Loue T3, 75 m², centre Salles-Curan, 1 km lac de Parelopou, possibilité 8 couchages. WE, semaine, quinzaine... du printemps à l'automne. Tél : 05 65 67 38 93 aux heures de repas.

Baléares - Profitez du soleil sans vous ruiner ! Coll. offre sem. à Ibiza à prix d'amis pour 4 pers. ds appart. 55 m² gr stand. Prox mer, piscine, restaurant, et nb activ. sur place. Époque indiff. Réservez vite : 03 27 61 48 49

83 - Côte d'Azur - Loue T2, résidence calme, tout confort, 1 300 à 2 000 F/sem.

Tél : 04 94 78 82 22

05 - Vallée de Champsaur - PN des Écrins. Appart 4 pers. ds ferme XVIII^e, chauffage central, ski piste et fond. 1 700 F/sem. TTC.

Tél : 05 92 50 00 03

34 - À louer maison ds un pt village du Minervois (34 km de Carcassonne, 45 km de la mer) 15 j : 2 600 F tt compris, 3 sem. 3 700 F, 1 mois, 4 600 F. Tél : 04 68 47 22 80

05 - Abriès - Parc régional du Queyras. Alt. 1 500 m. Location vacances 4/5 pers. App. bien équipée, vue soleil, nombreuses randos.

Tél : 04 67 37 77 65

30 - Gard - Appart à louer 4-5 pers. (2 ch + cuis. + sdb + WC) ds un pt village des Cévennes.

Tél : 04 66 25 76 97 (soir)

972 - Martinique - 3 îlets. Loue tte l'année bungalows neufs, équipés 4 pers. 2 000 F/sem. Vue magnifique sur une baie de Fort-de-France. Accueil aéroport 200 F A/R, location de voiture à la demande.

Tél : 05 96 62 36 05 de 11 à 14 h et de 22 à 1 h (heures métrop.)

29 - À louer Baie d'Audierne, vue sur mer, maison 6-7 pers., vac. scolaires février, printemps, juillet-août. Tél heures de repas, 02 98 41 88 14

Espagne - Front de mer, 300 km Perpignan, loue toutes périodes appartement tout confort.

Tél : 03 86 52 93 85

Andorra-la-Vella ou Barcelone sud, ttes périodes, loue gd appart. confort. très ensoleillé, terrasse.

Tél : (376) 829 521 ou (34) 3 895 42 41

74 - Dingy-St-Clair, alt. 800 m à 10 km d'Annecy. Loue maison de village, calme, cour ombragée. RC, cuisine-séjour + ét. 2 gdes ch. (6 à 8 couchages) salle de bain. Juin à sept.

Tél : 04 50 57 10 85

90 - Belfort - À louer de mai à sept 97 pt F2 meublé, garage longueur 4,30 m, parking. Chauffage individuel, gaz, interphone, petite télévision proche gare et centre ville pour 1 personne ou couple. Prix 2 500 F par mois ou quinzaine 1 500 F caution 1 000 F. Tél : 03 84 44 37 31 ou 03 84 28 13 43 après 19 h.

Luchon centre - Loue T2 + balcon sud, TB vue, tt confort, 5 mn, thermes, télécabine Superbagnoles, centre remise en forme, parcs... Parking, rés. calme.

Tél : 05 45 22 21 70

44 - Loue St-Brévan-l'océan maison 2 ch. + séjour + cuis. + sdb 4 ou 5 pers. Jardin clos, océan à 500 m. Juill. août.

Tél : 02 40 27 32 70

85 - Nord-Vendée - Gîte 4/6 pers. 2 ch., sdb, bord rivière, pêche, VTT, équit., 1 km château Gilles-de-Rais, 25 km Puy-du-Fou, 80 km plages. 1 200 à 1 600 F/sem. selon période.

Tél : 02 51 42 54 59

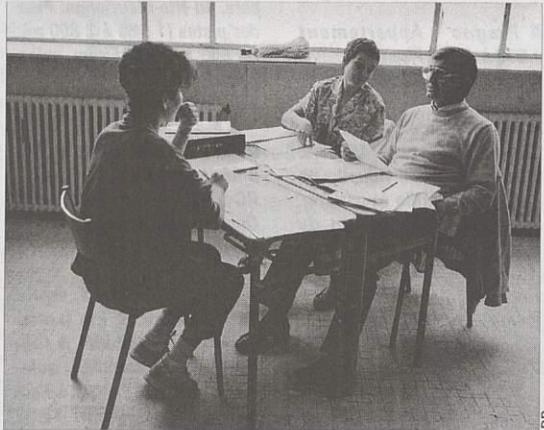
L'ÉDUCATION À L'ORIENTATION

ÉDUCATION OU MISE AU PAS ?

Gérer des flux d'élèves ou travailler avec les jeunes pour qu'ils prennent en charge leur avenir ?

Le ministère de l'Éducation nationale semble, avec le texte sur l'éducation à l'orientation, avoir choisi la première solution. Une option qui n'est pas celle du Sgen-CFDT.

L'orientation, c'est l'affaire de tous ! Le ministère de l'Éducation nationale veut organiser l'éducation à l'orientation. Objectif : réguler les flux et éviter, en particulier, que des masses d'étudiants s'inscrivent, à l'université, dans des filières pour lesquelles ils ne possèdent pas les pré-requis. C'est vouloir faire intérieuriser par les individus le «principe de réalité», c'est-à-dire les contraintes du monde économique. Une logique que le Sgen-CFDT refuse. L'orientation est l'aboutissement d'un processus au cours duquel se sont conjuguées des influences et des convictions diverses, émanant de différents acteurs : les intéressés, leurs parents et leurs proches, les conseillers d'orientation-psychologues, mais aussi les enseignants, les chefs d'établissement et les autres membres du personnel éducatif. Ce processus est organisé et conduit par l'institution en fonction des contraintes et des préoccupations qui lui sont propres. Le Sgen-CFDT pense qu'il est nécessaire et possible d'aider les jeunes - en particulier les plus défavorisés - à se préparer progressivement aux choix successifs qui les attendent durant leur parcours scolaire et au-delà. Des choix qui ne soient pas seulement subis, qui ne soient pas, pour certains, la simple sanction d'une série d'échecs menant à l'exclusion. Quand les conseillers



Où sont les moyens destinés à permettre aux équipes de se rencontrer et d'apprendre à travailler autrement ?

d'orientation psychologues agissent sur le terrain professionnel en fonction de cette conviction, ils ont d'abord en tête l'intérêt des individus.

DONNER DU SENS

Gérer les flux ou permettre aux jeunes de choisir, deux aspects du débat sur la mise en œuvre de l'éducation à l'orientation. Mettre en œuvre une éducation à l'orientation, c'est poursuivre l'objectif d'harmoniser les interventions des différents acteurs. C'est vouloir aider les jeunes à construire le sens de leur scolarité, notamment à travers un rapport au savoir. C'est vouloir permettre à ceux qui sont le plus en difficulté d'échapper à la fatalité de l'échec, d'accéder à l'autonomie, de se construire en tant que personne. Cela suppose, bien sûr, de travailler en équipe dans et hors les établissements scolaires.

Il est question, dans les circulaires, d'agir pour que les jeunes aient d'eux-mêmes une «image positive»; «l'exercice d'une pression» devra être évité... Pas question, est-il écrit, de mettre en place des programmes ni d'instaurer une discipline nouvelle.

Mais, les pratiques évaluatives et le regard des enseignants sur les élèves ont-ils changé ? Quelle garantie donne le ministère que l'éducation à l'orientation ne s'inscrit pas dans une logique disciplinaire, alors que rien n'est fait pour favoriser le travail en équipe et la «transversalité» ? Où sont les moyens destinés à permettre aux équipes de se rencontrer et d'apprendre à travailler autrement ? Comment évitera-t-on, dans ces conditions, de «faire pression» sur les jeunes, de les enfermer dans des choix précoces ? La méfiance est de rigueur.

Françoise Arnaud

CIO**Indemnité forfaitaire**

Des modifications ont été apportées aux taux des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (IFTS).

Les directeurs de CIO voient le taux moyen annuel de l'IFTS de la 1^e catégorie, dont ils relèvent, porté à 8 716 F, les conseillers d'orientation psychologues voient ce taux moyen de la 2^e catégorie dont ils relèvent porté à 6 452 F. A noter un changement qui devrait concerner nombre de CO-P en SAIO et DR-ONI-SEP : dès lors que leur indice est égal ou supérieur à l'indice nouveau majoré

540 (CO-P aux 9^e, 10^e et 11^e échelon), ils sont admis au bénéfice du taux de l'IFTS de la 1^e catégorie (8 716 F). Ceci s'applique à compter du 1^{er} janvier 1996.

Arrêté du 15 mai 1996 (JO du 23 mai 1996 ; BO n°36 du 10.10.1996).

NBI dans les CIO

120 directeurs des CIO les plus gros percevront une NBI de 20 points; 40 emplois de conseillers d'orientation psychologues situés en zone sensible bénéficieront de 30 points de NBI.. Dans ces deux cas, la date d'effet serait le 1^{er} août 1995.

ATOSS**NBI : mesures nouvelles**

Les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) ont été modifiées, suite aux accords Durafour de 1990.

Durant le comité technique paritaire ministériel, le Sgen-CFDT s'est abstenu lors de la présentation de ces mesures qui ne correspondent pas à ses revendications.

• Gestionnaires des établissements du 2nd degré (à partir du 1^{er} août 1995)
1^e cat. passe de 18 à 25 pts
2^e cat. passe de 20 à 30 pts
3^e cat. passe de 26 à 38 pts
4^e cat. passe de 30 à 45 pts
- La NBI augmente pour 175 établissements qui ont changé de catégorie en 1995 et pour 7 établissements nouvellement classés «sensibles».

- Les comptables de certains services mutualisés vont percevoir 5 points supplémentaires (598 postes sont concernés).

• Assistantes sociales
Les assistantes sociales intervenant dans au moins un établissement situé en Zep ou classé sensible perçoivent

vent l'indemnité afférente aux personnels exerçant dans ces établissements (939 postes à 8 points).

• Les infirmières

Les infirmières exerçant dans certains établissements régionaux perçoivent 20 points (20 agents). Les infirmières d'internat perçoivent 10 points (1 200 agents).

• Chefs de services

Le montant et le nombre de bénéficiaires de la NBI augmentent pour les chefs de services de l'administration centrale, des recteurs et inspections académiques.

• Responsables des Emop
Les responsables des Emop passent de 20 à 25 points (540 postes).

• Administration centrale
À l'administration centrale, les responsables d'une équipe, d'une annexe ou d'un atelier passent de 10 à 20 points. Les responsables de secteurs techniques perçoivent 15 points. Les agents exerçant des fonctions d'accueil et de sécurité perçoivent 10 points.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif, transport de voitures... AGS vous assure en permanence le maximum de qualité.

PREMIER DEGRÉ

Des formateurs à part entière

Le Sgen-CFDT a rencontré début janvier l'Association nationale des conseillers pédagogiques (ANCP). Il s'agissait de faire le point sur l'application de la note de service d'avril 1996 qui définit les fonctions et les missions des conseillers pédagogiques. Parce que ce texte clarifie leurs rôles, l'ANCP le considère comme une avancée. Pour autant, elle estime qu'il ne va assez loin dans le domaine de la formation. Si le texte précise que les conseillers pédagogiques « participent » à la formation initiale des nouveaux enseignants, rien ne permet de les associer réellement aux IUFM. L'ANCP se mobilise aussi sur les conditions d'exercice, avec l'insuffisance des enveloppes destinées au remboursement des frais de déplacement. Une inter-

syndicale s'est constituée sur ce problème et une quinzaine d'actions sera organisée du 12 au 24 mai. Autre sujet sensible : la formation des conseillers pédagogiques. Le certificat d'accès à la fonction de maître-formateur et les modalités de nomination demeurent inadaptées, le principe de la cooptation par les IEN restant toujours présent. Une rencontre positive qui se prolongera dans les mois à venir par une réflexion commune sur la formation continue.

Remplaçants : mauvais coups

Comment engager une négociation sur l'indemnisation des directeurs d'école en l'absence de tout moyen ? C'est ce dilemme que François Bayrou tente de régler en s'attaquant aux titulaires-replaçants.

La Direction des écoles a

été chargée de réviser les modalités d'attribution de versement de l'indemnité journalière de sujétions spéciales de remplacement (IJSSR). Objectif : faire le maximum d'économies.

Plusieurs pistes possibles : • L'indemnité ne serait plus versée que lorsqu'il y a remplacement effectif (seraient exclus les mercredi, dimanche et jours fériés). • En cas de remplacement jusqu'à la fin de l'année, l'indemnité ne serait versée que lorsque la nomination intervient après une certaine date (le 1^{er} octobre ?) et non plus après la rentrée. • Pour les remplacements dans une école située dans la commune de rattachement, seule une partie de l'indemnité serait versée. En fait, le ministère envisage de scinder l'IJSSR en deux parties : l'une liée aux contraintes particulières du poste, l'autre correspondant à un remboursement

des frais de déplacement. • Les tranches kilométriques et les montants seraient révisés (à la baisse évidemment...).

Si la fonction de remplacement est aujourd'hui assurée dans de bonnes conditions, c'est bien parce que l'action du Sgen-CFDT a permis, voici quelques années, d'arracher un mode de reconnaissance adapté aux conditions de son exercice.

Le Sgen-CFDT refuse toute logique de révision des modalités de versement de l'IJSSR dans un contexte où des personnels amenés à se déplacer n'ont plus les moyens d'assurer pleinement leurs missions (soutien, aides spécialisées, conseil, formation...), faute de remboursement de leurs frais de déplacement. Cette situation est inadmissible. Elle ne peut perdurer. C'est ce dossier que le ministère doit régler en urgence.

JURIDIQUE

Congé formation

Les fonctionnaires exerçant leurs fonctions à temps partiel, et bénéficiant pendant cette période d'un congé de formation professionnelle, devraient percevoir l'indemnité mensuelle forfaitaire de 85 % calculée sur une rémunération correspondant au travail à temps plein. Une note de service du 28/04/1989 affirme le contraire.

Un recours contre cette circulaire est déposé au Conseil d'État depuis trois ans... Il n'est pourtant pas inutile d'agir. Le Sgen-CFDT a connaissance de cinq dosiers déposés devant les tribunaux administratifs. Tous ont abouti, parfois même en référé, en faveur des personnels et sans appel des jugements par l'administration. Les personnels concernés, où qui ont été concernés, doivent prendre contact avec leur Sgen-CFDT local.

SECOND DEGRÉ

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Michel Boullier

RÉDACTEUR EN CHEF

Michel Debon

SÉCRÉTAIRES DE

RÉDACTION, MAQUETTE

François Balédent,

Vincent Fabre

COMITÉ DE RÉDACTION

J.P. Bergault,

D. Mansoz, R. Piécuch,

M. Rémy, R. Roulaud

FLASHAGE

Frapada (Paris XIV^e)

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITÉ

Céfip :

Tél : 01 40 25 39 63

CPPAP 440 D 73 S

Fédération des

Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale

et de la Recherche publique

47/49, av. Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

Tél : 01 40.03.37.00

Fax : 01 42.02.50.97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

Fiches mutation

Si vous n'avez pas encore envoyé votre fiche aux élus du Sgen-CFDT, il est encore temps et... qu'on se le dise 3614 SGEMUT est toujours ouvert, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Hâitez-vous si vous voulez que votre barème soit vérifié et que votre affectation soit suivie par les élus. Pensez à envoyer le double des justificatifs adressés au ministère à Sgen-CFDT, BP 5, 76770 Houppville.

Stagiaire ex-non-titulaires

Adresssez au ministère, en même temps que votre arrêté de reclassement, un document attestant que vous étiez dans l'Éducation nationale au moment du concours (pièces indispensables pour obtenir la bonification).

Le calendrier sera avancé

Le ministre, pressé par certains députés, a dû reconnaître qu'il était anormal que tant d'enseignants connaissent aussi tardivement leur affectation. Que croyez-vous qu'il fit ? Qu'il mit en chantier une réforme en profondeur du mouvement national ? Que nenni ! Cette réforme-là peut bien attendre. Il a simplement exigé de ses services qu'ils accélèrent le processus d'un mois !

La DPE a d'abord pensé supprimer la commission de vérification des barèmes, puis, devant la réprobation des organisations syndicales, s'est ravisée. La procédure mise en place devrait être la suivante : les enseignants seront invités à se connecter à partir du 26 février sur le serveur du ministère 3615 Eduplus pour vérifier si le barème calculé par les services correspond à ce qu'ils es-

comptaient et en cas de désaccord avertir eux-mêmes les bureaux. Comment ? Cela n'est pas encore précisé. Mais on peut prévoir que si la transmission des réclamations par télématique n'est pas possible, il y aura des bouchons sur le téléphone.

Heureusement, dans le même temps, les élus recevront les barèmes et transmettront leurs observations par écrit. Puis les modifications effectuées leur seront restituées pendant une réunion de la Formation paritaire mixte où seront débattus les points litigieux et les cas médicaux. L'aspect contradictoire et public de la procédure, essentiel selon nous pour garantir la transparence et l'équité des opérations, sera donc maintenu.

Le calendrier en cours d'élaboration devrait être le suivant : FPM de barème du 10 au 21 mars ; FPM de mouvement du 28 avril au 13 juin.

Ceci à condition que les services informatiques tiennent le choc. Or, ils doivent traiter un nombre croissant de demandes avec moins de personnel.

Agrégés

Pas de candidature ni de barème pour l'accès au corps des agrégés. Ce sont toujours les inspecteurs généraux et les recteurs qui cooptent les plus « méritants ». Pour la hors-classe, il y aura enfin, cette année, un barème (voir le BO n° 4 du 23 janvier), mais pas encore d'appel de candidature et les recteurs conserveront 20 % du contingent pour des propositions hors barème. Le progrès vers la satisfaction des revendications du Sgen-CFDT est donc bien timide. Si vous êtes concerné par une de ces listes d'aptitude demandez la fiche syndicale et retournez-la à votre Sgen-CFDT local.

Bernard Defrance

Tu viens d'être suspendu pour 4 mois de tes fonctions de professeur de philo par ton recteur. Pourquoi ?

Le 30 novembre dernier, je me suis soumis au "jeu de l'énigme" et me suis trouvé nu devant ma classe pour n'avoir pas su répondre. C'était l'un des jeux que nous pratiquons parfois en classe pour simuler des situations de violence banales vécues par les élèves. Les règles sont évidemment rigoureuses : le droit de jouer est aussi celui de ne pas jouer, l'acteur peut s'arrêter à tout moment et tout spectateur peut interrompre le jeu s'il ressent la moindre gêne. Ce jeu-là va rarement à son terme. Et je joue aussi, depuis qu'un élève m'avait retourné la question : « Êtes-vous capable de faire ce que vous dites ? »

Il n'est pas courant de voir un prof se dénuder devant ses élèves. Pour quelles raisons as-tu pris un tel risque ?

Il n'y a pas vraiment de risques ! J'ai eu en 30 ans plus de cinq mille élèves et c'est la première fois que les parents d'un élève se plaignent (1). Aucun danger d'une dérive sexuelle puisque nous sommes en classe et que les règles institutionnelles en interdisent la transgression. Je construis mes cours à partir des récits de ce que mes élèves vivent quotidiennement, et je leur propose parfois des mises en situations jouées (2). Ce jeu de l'énigme simule la situation réelle du « Untel, au tableau ! » où l'interrogé doit deviner ce que le professeur veut lui faire dire... Ensuite, ils écrivent leurs réactions, leurs réflexions et nous en parlons. Ce qui permet aux élèves de découvrir que leurs questions sont des questions humaines fondamentales, philosophiques, inscrites à leur programme. Je n'utilise ses outils que parce que je m'en suis donné la formation, et beaucoup plus important que ces jeux, j'essaie de donner à entendre ce que les élèves disent de l'École. Leurs textes sont souvent publiés quand ils

Certifié en lycée technique à Meaux, adhérent du Sgen-CFDT depuis plus de 30 ans, formateur à la Mafpen, auteur de nombreux articles et livres pédagogiques, collaborateur aux Cahiers pédagogiques et militant de la Confédération syndicale du cadre de vie (CSCV), Bernard Defrance a fait l'actualité en se dénudant pendant son cours de philo. Explications.



F. Baléident

Les profs sont des entraîneurs et ne peuvent donc être en même temps juges de leurs propres élèves : ce qui exige un contrôle continu effectué par d'autres enseignants.

m'y autorisent (3). Ce recours constant à l'écriture permet de mettre à distance les émotions, d'entrer dans l'analyse, mais ici je n'ai pas inventé la poudre ! C'est la transposition du texte libre des classes Freinet. Dans les classes coopératives, le prof n'est plus de droit divin, il risque à tout moment d'avoir à prouver que la loi est la même pour tous...

Ce nouveau rapport prof-élèves que tu préconises, est-il possible à tenir aujourd'hui dans une école où se développe la violence ?

Nous avons peur en entrant en classe. Les élèves et les profs vivent cette situation comme un rapport de forces,

dans lequel on ne peut que se soumettre ou avoir recours à la violence, quelles qu'en soient ses formes. Et à leur violence - ou leur apathie, désintérêt, agitation... - répondent les violences banalisées (notes, mentions dans le livret scolaire, orientation...). Dès qu'ils sentent en face d'eux un adulte un peu fragile, ils foncent et cela peut faire très mal. Il faut sortir d'une relation duelle difficile et dangereuse pour les profs, comme pour les élèves. Cela n'est possible qu'en établissant le droit dans l'École. Dans notre société, toute infraction mérite sanction mais il y a traitement plus léger pour les mineurs, nul ne peut se faire justice lui-même, nul

ne peut être juge et partie... Or l'École fonctionne à l'envers de ces principes.

Quelles sont tes propositions pour que l'École remplisse mieux ses fonctions ?

Premièrement, les profs sont des entraîneurs et ne peuvent donc être en même temps juges de leurs propres élèves : ce qui exige un contrôle continu effectué par d'autres enseignants que ceux qui enseignent aux élèves concernés.

Deuxièmement, il faut créer dans chaque établissement une instance de jugement, pour gérer les conflits et décliner des sanctions.

Troisièmement, si le prof n'a plus le pouvoir d'évaluer ses élèves, ou de les punir, cela suppose des groupes de soutien et de formation mutuelle continue à inscrire dans le temps de service. Du point de vue de l'élève, la soumission à quelqu'un est incompatible avec l'obéissance à la loi. Du point de vue du professeur l'exercice de l'autorité dans la classe interdit d'imposer son pouvoir sur cette classe. Et c'est parce que je mets en œuvre ces principes dans mes classes, que je fais ce que je dis, que je peux alors inviter, sans jamais les y contraindre, les élèves à courir les risques nécessaires de la rencontre de l'autre et de l'interrogation philosophique. J'ai publié depuis longtemps tout cela et l'administration sait ce qui se passe dans mes classes, ce qui ne l'a pas empêché de me demander de participer à la formation des professeurs et à intervenir dans de nombreux colloques...

Propos recueillis par Christian Janin

(1) Une plainte au proviseur, et non en justice comme on l'a écrit ça et là (NDLR).

(2) Jeu de l'énigme, jeu de la bataille, jeu de rôles, jeu de la statue... cf le *Plaisir d'enseigner* (Quai Voltaire, 1992).

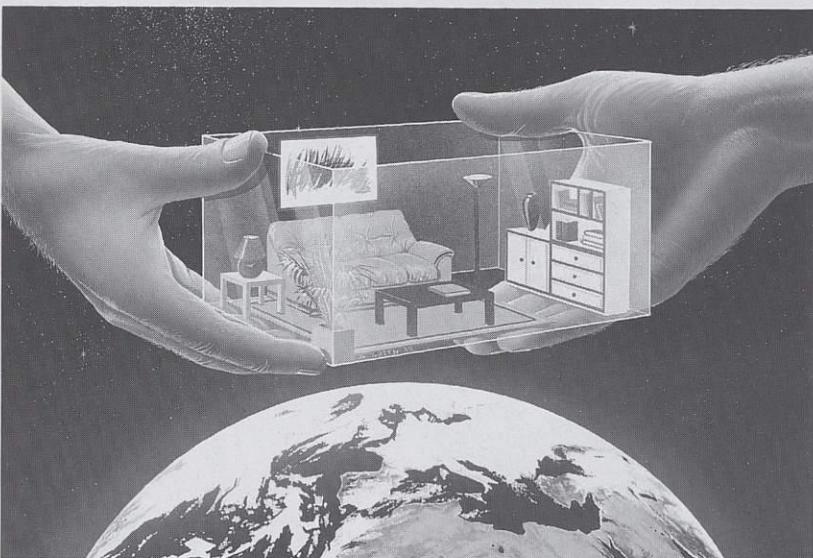
(3) Cf. la *Planète lycéenne* (Syros, 1996), *La violence à l'école* (Syros, 1988), *Sanctions et discipline à l'école* (Syros, 1993).

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT
APPEL GRATUIT 05 05 05 47

Pour toute la Métropole



Paris	11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
	Tél. : (1) 40 80 20 20
Londres	Tél. : (081) 9617595
Berlin	Tél. : (49.30) 429 28 65
Prague	Tél. : (42.2) 841252
Varsovie	Tél. : (48.22) 562 555
Lille	Tél. : 20 31 53 71
Le Mans	Tél. : 43 23 42 42
Brest	Tél. : 98 20 30 30
Dinan	Tél. : 40 92 09 50
Nantes	Tél. : 40 92 09 50
Troyes	Tél. : 25 79 00 23
Metz	Tél. : 87 30 05 72
Lyon	Tél. : 78 77 54 33
Grenoble	Tél. : 76 62 05 64
Tarbes	Tél. : 62 93 55 01
Marmande	Tél. : 53 20 65 65
Guadeloupe	Tél. : (590) 26 72 71
Martinique	Tél. : (596) 57 10 10
Guyane	Tél. : (594) 30 73 70
La Réunion	Tél. : (262) 43 41 72
Mayotte	Tél. : (269) 61 17 17
Nouvelle-Calédonie	Tél. : (687) 28 63 33
Tahiti	Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

2014 SGENMUT

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES LYCÉES PROFESSIONNELS,
CONSEILLERS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Vos mutations sur minitel

- ▶ Remplissez votre fiche syndicale
- ▶ Calculez votre barème en direct
- ▶ Découvrez le résultat dès la fin de la commission

SGEN CFDT
avec vous, l'avenir aujourd'hui

Les Assises auront lieu : **Salle LSC** 144 - 146 avenue du Président Wilson, 93210 La Plaine-Saint-Denis.

RER-B : La Plaine-Voyageurs. Pour tout renseignement, contacter la CADAC : tél/fax : 01 43 56 36 48 ou tél : 01 43 56 36 44

**15
16**

Mars 1997



«— Les droits fondamentaux des femmes sont partie inaliénable, intégrante et indivisible des droits de la Personne Humaine et des libertés fondamentales. »

Assises Nationales

pour les droits des Femmes



«— Pour une réelle égalité entre les femmes et les hommes dans la vie et la citoyenneté, pour le droit à l'avortement et à la contraception, pour le droit à l'emploi. »



**Ensemble,
défendons
les droits des
Femmes !**